



UNION DES EPCI DU SUD GIRONDE POUR L' ENLEVEMENT ET LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (USSGETOM) (Siren : 253304307)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte fermé
Syndicat à la carte	oui
Commune siège	Langon
Arrondissement	Langon
Département	Gironde
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	01/10/1990
Date d'effet	01/10/1990

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Autre cas
Nom du président	

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	ZONE ARTISANALE DE DUMES
Numéro et libellé dans la voie	5 rue Marcel Paul
Distribution spéciale	BP 111
Code postal - Ville	33210 LANGON
Téléphone	05 .5 6. 62 .3 6. 03
Fax	
Courriel	k.chollet@ussgetom.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	53 035
Densité moyenne	43,52

Périmètres

Nombre total de membres : 3

- Dont 3 groupements membres :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
33	CC du Bazadais (200043982)	CC
33	Communauté de communes du Sud Gironde (200043974)	CC
33	SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES O. M. DU LANGONNAIS (Syndicat Mixte) (253300578)	SM fermé

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 3

Compétences exercées par le groupement
<p>Environnement et cadre de vie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés <p><i>Le syndicat mixte met en oeuvre les dispositifs arrêtés par le plan départemental des déchets ménagers pour la collecte et le traitement des produits recyclables sur toute l'étendue de son territoire.</i></p> <p>Par substitution</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés - Le syndicat mixte a pour objet le transfert, le transport et le traitement des déchets ménagers et assimilés collectés par les membres adhérents. - Il met en oeuvre les dispositifs arrêtés par le plan départemental des déchets ménagers pour la collecte et le traitement des produits recyclables sur toute l'étendue de son territoire. <p>Par substitution</p>
<p>Aménagement de l'espace</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etudes et programmation

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2015 - millésimée 2012)